Aux parents des élèves de 9CO

Martigny, juillet 2020

**Année scolaire 2020-21**

Chers Parents,

Le 17 août 2020, votre enfant, franchira les portes du CO d’Octodure de Martigny. La direction et les professeurs se réjouissent d’accueillir votre enfant pour cette prochaine année scolaire.

Le corps professoral vous assure qu'il mettra tout en œuvre afin que votre enfant puisse s'adapter au rythme de travail proposé au CO. Il va sans dire que les enseignants comptent sur votre collaboration et vous serez toujours les bienvenus dans notre établissement.

L’organisation sera la suivante :

1. **Rentrée scolaire**

Vous pourrez prendre connaissance des listes de classes qui seront déposées sur le site internet de l’école ([www.comartigny.ch](http://www.comartigny.ch)) à partir du **vendredi 14 août 2020.** Les listes seront accessibles à l’aide du **code « octodure2020 »**, cela afin de répondre aux exigences en matière de protection des données.

Votre enfant est attendu à l’entrée de la salle de gymnastique du Midi, rue du Simplon 4C, **le lundi 17 août 2020, à 07h55.**

1. **Horaires**

Votre enfant suivra les horaires suivants :

Matinée  : 07h55 – 11h30 (4 périodes de cours avec récréation)

Pause de midi : repas possible au CO sur inscription

Après-midi : 13h45 – 16h15 (3 périodes de cours)

Soir  : 16h20 – 17h10 Etude surveillée facultative (lundi, mardi, jeudi)

1. **Repas de midi**

Votre enfant peut prendre le repas de midi à l'école (le prix est de **Fr. 12.—** par repas, montant englobant les frais de prise en charge entre 11h30 et 13h35, ainsi que les frais de participation à l'étude surveillée de midi).

Le nouveau restaurant scolaire accueille tous les élèves et propose donc ce service, selon les jours qui vous conviennent, afin de faciliter votre organisation professionnelle et familiale.

Les inscriptions annuelles se font directement via le lien internet suivant <https://www.comartigny.ch/restaurant-inscription>. Elles peuvent se faire dès maintenant mais au plus tard jusqu’au **vendredi 7 août 2020.**

Si votre enfant est inscrit au repas et qu’il souffre d’une allergie, nous vous prions de nous avertir et de nous fournir un certificat médical.

1. **Etude surveillée**

Votre enfant peut s’inscrire à l’étude surveillée du soir. Cette inscription se fait également via le site internet à l’aide du lien suivant <https://www.comartigny.ch/etude-inscription>. Délai d’inscription au **vendredi 7 août 2020.**

Le prix de l’étude est de **Fr. 60.—** pour toute l’année. Ce montant est versé au surveillant de l’étude lors de la première séance. Votre enfant est sous la responsabilité d’un surveillant de 16h20 à 17h10. L’élève inscrit s’engage pour l’année. Toute absence doit être justifiée via son carnet de communication/agenda.

1. **Transport**

Pour les titres de transport, les parents se renseignent directement auprès de leur commune respective. Pour les élèves de la commune de Martigny (Guercet et Chemin), il faut vous adresser auprès de la Direction des écoles primaires de Martigny.

1. **Frais de scolarité**

Les nouvelles directives en matière de frais de scolarité précisent le partage des coûts entre les parents, le canton et les communes.

Pour toutes les activités à caractère obligatoire, aucun montant annuel ne sera demandé aux parents.

1. **Matériel**

Les parents fournissent pour leur enfant :

* le sac d’école (sac à deux bretelles demandé, sans inscription)
* la trousse (trousse neutre sans inscription)
* le nécessaire pour l’économie familiale (tablier et nourriture de base)
* les chaussures et les habits pour les activités sportives intérieures et extérieures
* le nécessaire pour doubler (matière non autocollante pour les livres transmissibles) et étiqueter les manuels et les cahiers

L’école fournit :

* l’agenda
* le premier cahier dans chaque branche
* un bloc de 100 feuilles A4 quadrillées
* un bloc A5 quadrillé
* les manuels de cours et les photocopies
* deux classeurs ainsi que les répertoires de séparation (à conserver pour toute la durée du CO)
* un porte-document/trieur (à conserver pour toute la durée du CO)

Remarques

1. L’agenda de l’école sera offert à tous les élèves le premier jour (carnet de communication + carnet de devoirs et leçons). Il contient toutes les informations utiles et devra être consulté régulièrement. **Il est donc inutile d’acheter un agenda privé.**
2. Le matériel suivant n’est pas autorisé : typp-ex, marqueur indélébile.

Votre enfant sera muni du petit matériel obligatoire de base suivant :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 9CO | 10CO | 11CO |
| 1 crayon à papier | x | x | x |
| 1 gomme | x | x | x |
| 1 taille-crayon | x | A conserver en 10CO-11CO | |
| 1 stylo ou crayon rouge | x | x | x |
| 2 surligneurs | x | x | x |
| 1 plume | x | A conserver en 10CO-11CO | |
| 1 paire de ciseaux | x | A conserver en 10CO-11CO | |
| 1 règle 30 cm | x | A conserver en 10CO-11CO | |
| 1 calculatrice (modèle TI 30) | x | A conserver en 10CO-11CO | |
| 1 rapporteur | x | A conserver en 10CO-11CO | |
| 1 compas | x | A conserver en 10CO-11CO | |
| 1 équerre | x | A conserver en 10CO-11CO | |

Le matériel supplémentaire suivant est souhaité :

* Écouteurs intra-auriculaires
* Tube ou stick de colle
* Clé USB

Les parents sont responsables de procurer le petit matériel obligatoire nécessaire, soit à l’aide des chèques-familles, soit en s’adressant à l’administration communale de leur commune de domicile.

Les communes adresseront également un courrier aux parents pour information.

Il est à noter que le matériel détérioré ou perdu ainsi que les cahiers supplémentaires sont à la charge des parents.

1. **Casiers**

La structure des cours à niveaux oblige chaque élève à ranger ses livres dans un casier fermé. Votre enfant recevra le premier jour de classe un cadenas. En cas de perte, ce dernier sera facturé pour le prix de   
Fr. 10.—.

1. **Plan de scolarité**

Le plan de scolarité est placé en annexe. Nous vous prions de le respecter strictement.

Tout en vous souhaitant un été marqué par la joie et la détente, nous vous présentons, Chers Parents, nos salutations distinguées.

Nicolas Theux

Directeur CO d’Octodure